

## SUPPLEANTS DU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD

67

ORIGINAL: ANGLAIS  
Le 22 janvier 1952

CONFIDENTIEL  
PROCES-VERBAL  
AC/10-R/4

GROUPE DE TRAVAIL DE LA COMMUNAUTE DE L'ATLANTIQUE NORD

Procès-verbal d'une réunion tenue 13 Belgrave  
Square, Londres S.W.1 le 17 janvier 1952  
à 15h. 30

ETAIENT PRESENTS:

Président - M. L. D. Wilgress (Canada)

M. I. Gennotte (Belgique)

M. S.F. Rae (Canada)

Signor C.A. Straneo (Italie)

M. J. Melander (Norvège)

Jonkheer A.W.L.Tjarda van  
 Starckenborgh Stachouwer

(Pays-Bas)

M. S.C. Sommerfelt (Norvège)

Dr. A.R. Tammenoms Bakker (Pays-Bas)

EGALEMENT PRESENTS:

M. Theodore C. Achilles (Etats-Unis)

M. Henry W. Sawyer III (Etats-Unis)

SECRETARIAT INTERNATIONAL

M. A.H. Bradford

Miss M.D. Neilson

SOMMAIRE

Examen du Rapport intérimaire du Comité de la Communauté  
 de l'Atlantique Nord (CG-D/6) paragraphes 24 et 25 (mouvements  
 de main d'oeuvre ).

1. LE PRESIDENT annonce qu'il vient d'ouvrir la première réunion du sous-comité culturel établi par le Groupe de Travail, conformément aux décisions prises au cours de sa dernière réunion. La date de la réunion du Conseil à Lisbonne ayant été finalement fixée au 16 février, il rappelle de nouveau que l'on ne dispose que de peu de temps pour procéder à des échanges de vues, tant au sein du Groupe de Travail qu'au sein du sous-comité. Il est décidé que le rapport du Comité des Cinq devrait attirer l'attention sur ce fait.
2. Au nom des membres du Groupe de Travail, LE PRESIDENT remercie M. Sawyer du rapport qu'il a préparé (AC/10-D/3).
3. LE GROUPE DE TRAVAIL passe à l'étude du document AC/10-D/3 et du document de travail sur la mobilité de la main-d'oeuvre présenté par M. Spofford (AC/10-D/5).
4. M. ACHILLES souligne que les vues exprimées dans ce document de travail sont celles qu'a émises M. Spofford en qualité de Président du Conseil des Suppléants et non pas celles de la délégation des Etats-Unis. Ce document vise essentiellement à recommander que les organismes internationaux soient utilisés autant que possible comme sources de renseignements, et qu'à l'intérieur du NATO on envisage la création d'un organisme destiné à établir un dispositif propre à faciliter l'action des différents gouvernements. M. Achilles estime qu'étant donné l'intérêt que présenterait un rapport formulant des recommandations concrètes, il convient d'étudier d'urgence les suggestions de M. Spofford.
5. LE DELEGUE HOLLANDAIS estime que si le fait d'envisager le problème de la main-d'oeuvre uniquement du point de vue de la production de défense, comme l'a fait M. Spofford, impose des limites trop étroites à l'étude de cette question, car une étude de ce genre relève plutôt du DPD, du TCC et, en ce qui concerne le charbon, de l'OECE. Rappelant que le mandat dévolu au Comité et aux termes duquel il était chargé d'étudier les moyens de renforcer la Communauté de l'Atlantique Nord, le délégué hollandais estime qu'il serait préférable de traiter le problème général des mouvements de main-d'oeuvre.
6. LE DELGUE ITALIEN souligne qu'il y aurait intérêt à ce que le problème de la main-d'oeuvre, qui constitue un problème essentiellement social et politique, pourrait également être résolu du point de vue de la production.
7. Il est décidé que le rapport ne doit pas être limité aux questions de pénuries de main-d'oeuvre affectant la production de défense, mais que dans l'étude générale de la main-d'oeuvre on pourrait présenter des recommandations précises sur les problèmes intéressant la production de défense.

8. Il est convenu en outre qu'étant donné le peu de temps dont on dispose, il ne serait pas judicieux d'établir avant la Conférence de Lisbonne, le Groupe de Travail temporaire envisagé par M. Spofford.

9. A propos du document AC/10-D/3, LE PRESIDENT estime qu'il n'est pas possible à ce stade de faire des recommandations précises sur la question des migrations hors d'Europe, question qui a été traitée par la Conférence de Bruxelles sur les Migrations. En ce qui concerne les mouvements de main-d'oeuvre intra-européens, il estime que le Comité de la main-d'oeuvre de l'OECE pourrait être une source de renseignements très utiles. Le Président pense que l'on devrait faire état du problème de la production de défense dans le rapport du Comité, en tenant compte du point de vue du BFD sur cette question.

10. Après examen de ces deux documents, le Groupe de Travail décide de soumettre les recommandations de M. Spofford à l'approbation du Comité des Cinq (tout en indiquant que l'on estime inopportune la création d'un Groupe de Travail temporaire). Il est également décidé que le rapport du Comité :

- (a) se référera aux travaux de la Conférence de Bruxelles sur les Migrations et à ceux du Comité de la main-d'oeuvre de l'OECE;
- (b) présentera un exposé succinct de la situation générale de la main-d'oeuvre au sein de la Communauté NATO, en soulignant ses répercussions sur les programmes de production de défense;
- (c) recommandera que le problème de la main-d'oeuvre soit étudié de toute urgence au sein du NATO, tant sous son aspect général et à long terme que du point de vue immédiat de la production de défense.
- (d) recommandera sous réserve des vues exprimées par le Comité des Cinq, que des mesures précises soient prises dans le sens indiqué par M. Spofford.

11. Il est décidé que M. Bradford préparera sur cette question un projet de rapport que le Groupe de Travail étudiera lors de sa prochaine séance.

12. M. Sawyer se charge de compléter et de rectifier au besoin l'exposé des faits contenu dans le document AC/10-D/3.

13. LE GROUPE DE TRAVAIL prend note de la déclaration du Bureau Central des Statistiques sur la situation de la main-d'oeuvre italienne (AC/10-D/4). Il convient que ce document ne sera utilisé que comme document de travail, qu'il devra être soumis pour approbation au Gouvernement italien, que les tableaux ne sont présentés ainsi qu'il est mentionné, qu'à titre d'hypothèses, et ne constituent pas des recommandations.

14. Le Groupe fixe sa prochaine réunion au jeudi 24 janvier à 15 heures, au cours de laquelle il étudiera le projet de M. Bradford relatif à la section du rapport sur les mouvements de la main-d'oeuvre; l'étude d'ensemble du programme demandée au Directeur du Service de l'Information du NATO; les renseignements demandés par le délégué norvégien au Comité Social du Conseil de l'Europe si ces renseignements sont disponibles.

15. Le Groupe décide que l'on étudiera, au cours d'une prochaine réunion, la mise au point d'une nouvelle déclaration sur la nécessité de procéder à des consultations, en matière de politique étrangère.

16. Il est décidé enfin que les Délégués demanderont à leurs Ministres de faire connaître leurs vues sur la date et le lieu de la prochaine séance du Comité

17. La séance est levée à 18 heures.